

Relevé de décisions



COMITÉ RÉGIONAL
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Conseil d'administration du Comité Régional

Du 01/09/2020 au 28/02/2021

Il a été validé par le conseil d'administration du comité régional FSCF-BFC les décisions suivantes :

Finances

Remise du CR-BFC der la cote part des ré-affiliations pour la saison 2020/2021, elle sera entièrement redistribuée aux associations pour la somme entière qui leur a été offerte. (CA du 26/09/2020)

Consignes administratives

Les consignes administratives et financières du comité régional seront désormais validées fin juin pour être diffusées début juillet et permettre aux associations d'en prendre connaissance avant leur reprise d'activité de la nouvelle saison. (CA du 26/09/2020)

Composition du CA et Bureau FSCF-BFC

Membres du CA (CA du 27/11/2020)

- **Choichillon Valérie:** Jeune Garde de Pourrain, vice présidente CD 89
- **Comte Aurélie:** Union gymnique de Dole, médecin du comité régional
- **Comte Maryvonne:** Union gymnique de Dole, membre CD 39
- **Denizot Anne-Marie:** Éveil de Chalon, vice présidente CD 71
- **Faure Jean-Michel:** Twirling auxerrois, membre commission CTN* et CTR* twirling
- **Flénet Annie:** Osons. Ensemble. Autrement, secrétaire générale du comité régional, présidente d'OEA*
- **Foulon Marie-Agnès:** Saint Nicolas de Beaune, présidente du CD21 et de la Saint Nicolas de Beaune

Comité régional FSCF
Bourgogne-Franche-Comté

20 Rue Mégevand – 25041 Besançon Cedex
03 81 25 28 12 | comite-regional@fscf-bfc.fr

www.fscf-bfc.fr

FLÉNET Annie
Secrétaire générale

secretariat@fscf-bfc.fr
03 81 25 28 12 | 06 76 25 71 10

- **Frossard Marie-Rose:** Jeanne d'Arc de Maîche, secrétaire de l'association
- **Giampiccolo Brigitte:** Osons. Ensemble. Autrement, responsable CTR* santé
- **Gouges Bernard:** Nuits Saint Gorges, vice président et membre CD 21
- **Grillot Nicole:** les Gâs de la vallée Ornans, trésorière comité régional BFC
- **Grochulska Corinne:** gym de Thise, co-responsable CTR* gym féminine, membre CTN* gym féminine
- **Grochulska Walter:** Gym Thise, président CD 25/70/90
- **Jourdan Jean-Michel:** jeune garde vice président, président CD 89, membre du CDOS*(comité départemental olympique et sportif) de l'Yonne
- **Junod Marie-France:** la Bousbotte vice présidente, secrétaire district Besançon
- **Léchenne Christelle:** Osons. Ensemble. Autrement
- **Léchenne Marc:** Osons. Ensemble. Autrement, président du comité régional BFC
- **Parisse Jean:** Association gymnique de la côte Gibriaçaise, membre CTN* gym féminine
- **Reymond Brigitte:** Osons. Ensemble. Autrement, secrétariat formation du comité régional BFC
- **Rodriguez Aurélie:** Sprinter club d'Autun, membre CTN* et CTR* PAC* (pratiques artistiques et culturelles)
- **Vinot Jean-François:** Jeanne d'Arc de Seloncourt, responsable CTR* tir à l'arc et membre CTN* tir à l'arc.

Membres du bureau (CA du 27/11/2020)

- **Marc Léchenne:** Président
- **Nicole Grillot:** Trésorière
- **Marie-Rose Frossard:** Adjointe trésorerie
- **Annie Flénet:** Secrétaire générale
- **Anne-Marie Denizot:** Adjointe secrétariat, chargée du calendrier des événements et manifestations du comité régional
- **Walter Grochuska** CD 25/70/90
- **Marie-Agnès Foulon** CD 21
- **Jean-Michel Jourdan** CD 89

Le CA valide la présence des présidents des CD lors des réunions du conseil d'administration, même s'ils ne sont pas membres du conseil d'administration.

Site internet

1. Inscriptions compétitions: Toutes les inscriptions aux compétitions, pour toutes activités, doivent se faire sur le site Internet du comité régional (dès la saison 2021/2022)
2. Droit d'engagement : se feront uniquement par virements

Licences (Ca du 09/01/2021)

Au vu des constats fait sur les prises ou non de licences dans les clubs, le comité régional prend les décisions suivantes:

1. Tous les membres des commissions techniques doivent être licenciés sinon ils ne feront plus partie de la dite commission (interpeller vos responsables pour savoir si votre licence a été faite)
2. Obligation d'être licencié pour faire partie du CA du comité régional
3. La licence actualisée est obligatoire pour participer aux votes lors des assemblées générales, La fédération sera interpellée sur les moyens de vérifications et si cela est fait à son niveau.
4. Obligation pour les clubs affiliés FSCF, de licencier le président, le trésorier et le correspondant
5. La licence est obligatoire pour les formations
6. La licence est recommandée pour tous les responsables, animateurs et formateurs qui interviennent au sein d'un club affilié FSCF
7. Chaque club doit valider ses licences au plus tard le 15 janvier
8. Proposer des formations à la saisie des licences pour les responsables

Compétitions

Au vu des conditions sanitaires actuelles et des incertitudes quant à la possibilité de reprendre les entraînements et des préconisations du médecin fédéral, suggère deux moins d'entraînement avant la reprise des compétitions, le CA prend la décision suivante : (CA du 20/02/2021)

Annulations de toutes les compétitions régionales jusqu'à mi-mai.

Formations

Le coût de la formation en visio pour cette saison est de 10 € par personne

Comptes rendus

- Les comptes-rendus du CA et des commissions techniques seront mis sur le site sous forme de relevés de décision après validation du CA.
- Les comptes-rendus des commissions techniques sont à envoyer au secrétariat du comité régional qui les diffusera.

Marc Iéchenne président

Annie Flénet secrétaire générale